

Sur la notion d'égalité des chances

ROLAND PFEFFERKORN
Faculté des Sciences Sociales
& UMR du CNRS 7043
"Cultures et sociétés en Europe"
Université Marc Bloch, Strasbourg
pfefferk@umb.u-strasbourg.fr

De l'égalité à « l'égalité des chances » : mise en cause d'un principe républicain

Depuis la Révolution de 1789, l'énoncé : *Liberté, Égalité, Fraternité*, a pris sa place sur le fronton des mairies françaises. Si le premier et le troisième terme de la trinité républicaine sont restés incontestés, le second a été soumis à une offensive généralisée au cours des années 1980 et 1990, sous couvert notamment de critique de l'*égalitarisme*. Alors que les inégalités sociales prospéraient, que les « nouveaux pauvres » et les « yupies » faisaient leur apparition, et que l'égalité entre hommes et femmes tardait à se concrétiser, l'idée chère à Jean-Jacques Rousseau, qui renvoie à la fois à un idéal et à un état de fait, était remise en question¹.

Certains ont tenté, en vain, d'y substituer la notion plus vague d'*équité*. Par exemple en France, l'essayiste Alain Minc, relayé par de nombreux magazines écrits et audiovisuels, chercha, avec d'autres, à se débarrasser de ce qu'il appelait la « *vieille réponse égalitaire*

traditionnelle ». Cet auteur est allé jusqu'à s'en prendre dans un rapport officiel aux smicards dont les revenus auraient, à ses yeux, progressé trop vite entre 1974 et 1994². Pourtant, pendant la période considérée, leur niveau de vie avait augmenté moins vite que celui de la moyenne des salariés (respectivement + 40 % et + 60 %), et nous n'évoquons pas ici la progression des revenus des détenteurs de capital³. Cette remise en cause systématique de la valeur d'égalité s'accompagnait d'une critique en règle des services publics, d'une valorisation de l'entreprise privée et, plus généralement, des « gagnants ».

Cette contestation de la notion d'égalité a été construite par différents courants idéologiques, chacun apportant sa pierre à l'édifice. Elle s'articule autour de trois thèmes principaux.

L'égalité serait tout d'abord synonyme d'*uniformité*. L'inégalité est alors défendue au nom du droit à la différence, au prix d'une double confusion, entre égalité et identité d'une part, entre inégalité et différence de l'autre.

De surcroît l'égalité serait synonyme d'*inefficacité*. En garantissant à chacun une égale condition sociale, elle démotiverait les individus et ruinerait les bases

de l'émulation et de la concurrence. Elle serait donc contre-productive, tant pour l'individu que pour la collectivité. Les inégalités profiteraient en définitive à tout le monde, aussi bien aux « perdants » qu'aux « gagnants ». Telle est par exemple la position de Friedrich Hayek et de ses épigones. De manière analogue, la *Théorie de la justice* de John Rawls, permet de justifier toute inégalité du moment qu'elle est censée améliorer le sort des plus défavorisés.

Le discours inégalitariste se replie, en troisième lieu, sur son argument majeur : l'égalité serait synonyme de contrainte, d'*aliénation de la liberté*, notamment en portant atteinte au « libre fonctionnement du marché ». Elle conduirait inévitablement à ouvrir la voie aux pires enfers totalitaires.

Cette argumentation est pourtant bien fragile.

Contrairement à ce qu'affirment ces critiques, l'égalité n'implique pas l'identité (ou l'uniformité), comme l'inégalité ne garantit pas la différence. Par exemple, les inégalités de revenus produisent des couches sociales au sein desquelles les individus sont prisonniers d'un mode de vie, qu'ils sont plus ou moins tenus de suivre, pour « être (et rester) à leur place ». Inversement, l'égalité des conditions sociales peut ouvrir à chacun de multiples possibilités d'action et d'existence, qui seraient plus favorables à l'affirmation des singularités.

De plus, l'efficacité capitaliste a son prix, et il est de plus en plus lourd, du gaspillage des ressources naturelles à celui des richesses sociales. Les inégalités produites par le marché entraînent en effet un incroyable gâchis. Mesure-t-on cette formidable dilapidation de richesse sociale que constituent le chômage et la précarité de masse ? L'efficacité économique de la société ne serait-elle pas supérieure si était utilisée la force de travail des millions de personnes affectées par le chômage et le sous-emploi ?

Enfin, l'inégalité opprime. Quelle est la liberté du chômeur de longue durée, de la travailleuse contrainte au temps partiel, du smicard, du « sans-logis » ou de l'illettré, de celui qui meurt à 30 ou 40 ans d'un accident du travail ou dont la vie est abrégée par l'usure au travail ? La seule liberté que garantisse l'inégalité, c'est la faculté pour une minorité de s'arroger des privilèges

matériels, institutionnels et symboliques au détriment de la majorité⁴.

En France, plus de cinq ans après la campagne électorale du candidat Chirac, axée sur la « fracture sociale » et la nécessité de sa réduction, et grâce au mouvement social de novembre-décembre 1995 et au changement de climat idéologique qu'il a rendu possible, les attaques contre l'égalité se font désormais moins grossières. Elle empruntent des chemins détournés en ajoutant systématiquement au mot égalité un qualificatif qui atténue ou altère sa portée. L'expression d'inspiration libérale *égalité des chances* tend ainsi à remplacer le mot égalité. Certes cette expression n'est pas nouvelle. Elle était déjà utilisée dès les années 1960. Mais elle restait pour l'essentiel cantonnée aux débats qui traversaient la sociologie de l'éducation. La question que se posaient alors les sociologues était la suivante : l'école contribue-t-elle à égaliser les chances d'accès à une carrière correspondant au talent et à la vocation de chacun, ou à maintenir et à renforcer les inégalités ? Les réponses étaient diverses, voire opposées. Cependant, si les sociologues s'affrontaient vivement sur les mécanismes générateurs de ces inégalités et sur les interprétations théoriques, ils s'accordaient néanmoins très largement sur les faits, à savoir que l'école ne diminuait pas globalement les inégalités de chances d'accès à tel ou tel destin, la reproduction sociale l'emportant très largement sur la mobilité⁵.

L'inégalité à l'école : une réalité persistante

La démocratisation de l'école est en effet loin d'être réalisée. Certes, de plus en plus de jeunes accèdent à un niveau de formation et à un ensemble de savoirs de plus en plus élevés par rapport à la situation d'il y a 30 ou 40 ans. Car les taux de scolarisation ont considérablement augmenté. Et en ce sens, mais seulement en ce sens, il y a eu démocratisation. Cependant les inégalités face à l'école perdurent sous des formes renouvelées⁶. Comme la valeur sociale des diplômes baisse, le moment de l'élimination se déplace et se dilue. Si on étudie l'usage de la formation et des titres scolaires en fonction de l'origine sociale on constate que les écarts sociaux ont été en

gros maintenus. Comme le souligne un statisticien de l'INSEE : « *Le niveau monte, mais le classement ne change pas* »⁷.

Dans l'enseignement primaire, les enfants des milieux populaires sont confrontés plus souvent que les autres à l'échec scolaire. Parmi ceux qui connaissent un ou deux redoublement(s), au cours préparatoire ou au-delà, les deux tiers proviennent des catégories : ouvriers, personnels de service ou inactifs. À l'inverse, ces dernières sont sous-représentées parmi ceux qui effectuent leur scolarité pendant la durée prévue, c'est-à-dire en cinq ans⁸. L'évaluation des acquis scolaires en français et en mathématiques effectuée tous les ans fait ressortir des variations significatives selon l'origine sociale aussi bien à l'entrée au CE2, qu'à l'entrée en 6^e⁹. Au collège, les deux tiers des élèves en difficulté deux ans après leur entrée sont originaires des catégories « défavorisées ». Ainsi, plus de la moitié des garçons dont les parents sont inactifs (souvent une femme seule) et près de 40 % des fils d'ouvriers sont en difficulté. Ce taux est inférieur à 10 % pour les fils de cadres¹⁰. Les filles ont cependant toujours de meilleurs résultats, quelle que soit la catégorie sociale¹¹.

Plus de neuf enfants de cadres sur dix arrivent en 4^e générale sans redoubler, contre à peine plus d'un sur deux dans les catégories ouvrières et assimilées. Le tri social s'effectue aussi par le biais du choix des options : la moitié des enfants des catégories populaires sortant de 4^e sans retard choisit deux options contre les trois quarts des enfants des milieux aisés. Les élèves issus des catégories favorisées sont près de trois fois plus nombreux que ceux issus des catégories défavorisées à étudier le latin en 5^e, en 4^e et en 3^e générale¹². Le choix de l'allemand en sixième (réputé favoriser l'accès aux meilleures classes) est deux fois plus fréquent dans les familles favorisées que dans les familles défavorisées, trois fois plus élevé même dans les familles d'enseignants¹³. L'héritage social de l'élève a tendance à se transformer ainsi progressivement, au primaire puis au collège, en capital scolaire légitimé par l'école.

Jusqu'à la fin des années 1980, les inégalités d'accès à un second cycle long provenaient avant tout des inégalités de réussite pendant la scolarité. Mais le processus d'orientation contribuait à les ren-

forcer. On observait un phénomène d'auto-sélection socialement différencié à chacun des paliers d'orientation. Les demandes d'orientation d'élèves, trop modestes dans leurs ambitions par rapport à leurs bons résultats, tendaient à être entérinées par les conseils de classe des collègues sans que ceux-ci proposent d'autres orientations, alors que, inversement, ils éliminaient les demandes qui leur semblaient trop ambitieuses¹⁴. Depuis le début des années 1990, c'est davantage dans le choix des filières que se jouent les différences.

Par exemple, les enfants de cadres supérieurs représentaient en 1990 13,5 % des jeunes, 15 % des bacheliers technologiques, mais 35 % des bacheliers généraux et même 46,5 % des bacheliers de la série C. Les enfants d'ouvriers, par contre, représentaient 40 % des jeunes, mais seulement 25 % des bacheliers technologiques, 13 % des bacheliers généraux et moins de 8 % des bacheliers de la série C. Ainsi en 1990, un enfant d'ouvrier avait 8,5 fois moins de chances d'obtenir un bac général qu'un enfant de cadre et 17 fois moins de chances d'avoir un bac C. Au cours des années 1990, les enfants de cadres et d'enseignants choisissent massivement les sections d'enseignement général, et en particulier la section scientifique S, quel que soit le déroulement de leur scolarité antérieure, alors qu'une forte minorité des fils d'ouvriers parvenus en première ou terminale sans avoir redoublé se retrouvent dans le second cycle professionnel ou technologique. Il faut ajouter à ce constat la valorisation fortement différenciée du bac S selon l'origine sociale et le sexe : plus de la moitié des fils de cadres et de chefs d'entreprise titulaires du bac S « à l'heure » ou en avance se dirigent vers les classes préparatoires aux grandes écoles contre 30 % des filles de même origine sociale, 20 % des fils d'ouvriers et moins de 10 % des filles d'employés ou d'ouvriers¹⁵. Le choix de la section reflète donc des pratiques scolaires nettement différenciées selon le sexe et l'origine sociale de l'élève : les filières sont socialement et culturellement très typées (voir tableau 1 en annexe). Une récente étude de l'INSEE (2000) confirme l'étroite corrélation entre niveau de revenus des parents et l'accès aux filières suivant leur valeur sociale.

Les inégalités dans le recrutement des

étudiants restent très importantes également. Le tableau 2 (voir annexe) montre que, toutes disciplines confondues, en 1997, les enfants d'ouvriers ont toujours 8 fois moins de chances d'accéder à l'université que les enfants de cadres, contre 11 fois moins quinze ans plus tôt et 28 fois moins trente ans plus tôt¹⁶. Les enfants de cadres ont près de sept fois plus de chances de faire des études de lettres que les enfants d'ouvriers. L'écart va de 1 à 10 en droit, de 1 à 18 pour les études supérieures du secteur de la santé (médecine, pharmacie et odontologie). Même les IUT, au recrutement réputé populaire, sont globalement 5 fois plus accessibles aux seconds qu'aux premiers. De plus, nombre de spécialités d'IUT ont un recrutement social plus proche de celui des écoles d'ingénieurs que des sections de techniciens supérieurs. Ces dernières recrutent principalement parmi les titulaires des baccalauréats technologiques, elles sont le secteur de l'enseignement supérieur ayant le plus d'étudiants d'origine populaire.

Au début des années 1990, dans les écoles d'ingénieurs et les écoles d'architecture, l'écart entre les chances d'accès des enfants d'ouvriers et de cadres va de 1 à 25. Il va même de 1 à 50 pour les écoles normales supérieures et de 1 à 73 pour les écoles de commerce¹⁷. Michel Euriat et Claude Thélot notent que la proportion des jeunes d'origine « populaire » envisagée de manière très large (père paysan, ouvrier, employé, artisan ou commerçant) dans quatre grandes écoles prestigieuses (Ecole polytechnique, Ecole normale supérieure, ENA, HEC) a beaucoup diminué depuis 40 ans : 29 % des élèves étaient d'origine « populaire » dans la première moitié des années 1950, seulement 9 % aujourd'hui. Les catégories les plus représentatives des couches populaires – les ouvriers et les employés – ne représentent qu'une partie de cette catégorie dite « populaire » : un septième seulement dans le cas les élèves de Polytechnique¹⁸. L'élite scolaire est donc bien le produit d'une élite sociale, elle l'est même de plus en plus. Dans l'enseignement supérieur, les parcours et les filières des catégories privilégiées se distinguent nettement de ceux des catégories moyennes ou populaires. À la relative ouverture sociale des universités s'oppose le maintien voire l'accentuation des

frontières sociales dans le secteur des grandes écoles¹⁹.

La montée importante de la scolarisation ne doit donc pas masquer la persistance, certes sous des formes renouvelées, des inégalités sociales face à l'école.

« L'égalité des chances » tend à justifier l'inégalité des résultats

Après cette digression consacrée aux inégalités face à l'école, revenons à la notion d'égalité des chances. Cette notion ambiguë et fuyante a été de plus en plus utilisée dans le débat public après avoir servi de principe directeur des politiques scolaires, puis des politiques sociales, tant en France qu'au niveau européen. Son usage systématique par les dirigeants politiques, quelle que soit au demeurant leur couleur, ou par la presse, y compris dans celle de gauche, voire de la gauche de la gauche, produit un effet insidieux²⁰. Pour de nombreux locuteurs, elle désigne implicitement, l'égalité tout court, sans qualificatif. Le glissement de l'égalité vers l'égalité des chances contribue pourtant à un véritable retournement sémantique. La notion d'égalité des chances s'oppose même frontalement à celle d'égalité. La supposée égalité des chances de départ permet au bout du compte de justifier les inégalités de résultat bien réelles, à l'école ou ailleurs. C'est un pas que n'hésite pas à faire le Premier ministre britannique, Anthony Blair, quand il avalise l'idée que les plus démunis seraient finalement responsables de leur situation et donc de leur infortune ; ou le Chancelier allemand, Gerhard Schröder quand il proclame : « *Je ne pense plus souhaitable une société sans inégalités... Lorsque les sociaux-démocrates parlent d'égalité, ils devraient penser à l'égalité des chances et pas à l'égalité des résultats* ».

Le procédé n'est pas nouveau. Dans son message au peuple français du 11 octobre 1940, après avoir fustigé « les faiblesses et les tares de l'ancien régime politique », le maréchal Pétain préconisait déjà le remplacement des principes égalitaires par l'idée d'égalité des chances : « *Le régime nouveau sera une hiérarchie*



Photographie Jean-Louis HESS

sociale. Il ne reposera plus sur l'idée fautive de l'égalité naturelle des hommes mais sur l'idée nécessaire de l'égalité des "chances", données à tous les Français de prouver leur aptitude à servir... Ainsi renâtront les élites véritables que le régime passé a mis des années à détruire et qui constitueront les cadres nécessaires au développement du bien-être et de la dignité de tous »²¹. Pour Pétain, il s'agissait alors de renouveler les élites et de rompre avec certains aspects de la Troisième République tout en prolongeant les discriminations et le scientisme républicains. De nos jours, l'expression « égalité des chances » renvoie banalement à la conception libérale anti-égalitaire ou à sa variante dite « sociale-libérale ».

La fonction idéologique remplie par la notion d'égalité des chances a été soulignée depuis longtemps par de nombreux auteurs. C'est plus flagrant encore aujourd'hui, dans une période où les inégalités sociales s'accroissent fortement, y compris, comme on l'a rappelé plus haut, face à l'école. Dès 1974, Jacques Attali et Marc Guillaume observent avec lucidité dans un ouvrage stimulant que la notion d'égalité des chances « est le meilleur moyen de légitimer et de renforcer le principe de l'inégalité sociale »²². Plus récemment, dans un article remarquable, « Le double jeu de la notion d'égalité des chances », le juriste Yves Poirmeur à qui nous empruntons la citation précédente, rappelle, à la suite du sociologue anglais T. B. Bottomore, que cette notion structurellement contradictoire est bien un instrument au service des inégalités puisqu'elle pose les inégalités comme allant de soi, comme inéluctables²³. « Elle pré-suppose l'inégalité puisque chance suppose la possibilité de s'élever à un niveau supérieur dans une société stratifiée. Mais, d'autre part elle pré-suppose l'égalité puisqu'elle implique que les inégalités inhérentes à cette société stratifiée doivent être neutralisées à chaque génération, afin que les individus puissent réellement développer leurs capacités personnelles ». Bottomore ajoute cependant judicieusement que l'égalité des chances ne peut se réaliser « que dans une société sans classes ni élites », dans laquelle « la notion même deviendrait superflue, car elle irait de soi »²⁴. Le jeu de l'égalité place théoriquement les individus dans une situation identique au

départ, mais la chance sensée se développer librement assure la reproduction et la consécration des inégalités. En effet, « si le jeu de l'égalité rend à chacun certaines chances et doit limiter normalement le rôle de certains déterminismes, le jeu de la chance ainsi ouvert ne peut que réintroduire des inégalités »²⁵.

Cette notion d'égalité des chances a deux autres effets qu'il convient de signaler avant de clore notre propos. Elle produit, « une représentation inversée de la réalité, en postulant qu'il est possible d'instaurer une plus grande égalité des conditions, sans transformer le système économique lui-même ». Elle permet de déplacer la question de l'égalité « du terrain de la légitimité de l'existence de la hiérarchie sociale sur celui des chances individuelles d'y occuper une place de choix »²⁶. Le caractère social des inégalités est renvoyé au mérite individuel, à l'aptitude, au talent, aux capacités, aux « dons », voire à la chance de chaque individu pris isolément. La notion d'égalité des chances permet finalement de diluer et de dénaturer l'idée d'égalité, l'égalité à la fois comme réalité et comme horizon. Car là où il y a égalité, par définition il n'y a pas besoin de chance ; et là où il y a chance il n'y a pas égalité, mais hasard, gros lot ou lot de consolation... Le mot chance ne renvoie-t-il pas au monde de la loterie, un monde où l'on parie, un monde où quelques-uns gagnent... et où la plupart perdent ?

Notes

- Cet article développe une réflexion esquissée précédemment, avec Alain Bihr, dans : « L'égalité des chances contre l'égalité », *Le Monde diplomatique*, septembre 2000. Une première version de ce texte a été présentée dans le cadre d'un séminaire organisé par L'Institut pour la Promotion du Lien Social, le 5 décembre 2000, Salle du Conseil du Centre Administratif de la Communauté Urbaine de Strasbourg.
- Cf. *La France de l'an 2000*, Paris, Editions Odile Jacob, 1994. Les chiffres cités dans cet ouvrage à propos de la progression du niveau de vie des smicards étaient inexacts.
- Sur la montée des inégalités sociales au cours des années 1980-1990, voir notre ouvrage : Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros, nouvelle édition, 1999.
- Cette argumentation est notamment développée par Tony Andréani et Marc Feray, *Dis*

- cours sur l'égalité parmi les hommes*, Paris, L'Harmattan, 1993, chapitres I et III ; on en trouvera une synthèse dans Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros, nouvelle édition 1999, pp. 14-17.
- Cf. notamment les travaux classiques de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les héritiers : les étudiants et la culture*, Paris, Les Editions de Minuit, 1964 ; *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1970 ; et ceux de Raymond Boudon, *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 1973 ; et plus récemment : *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, Paris, L'Harmattan, 2000 (en collaboration avec Charles-Henri Cuin et Alain Massot).
 - Michel Forsé, « La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales », *Revue de l'ORCE*, n° 63, octobre 1997, pp. 229-239 ; Françoise Oeuvarud, « Démocratisation ou élimination différée ? », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 30, novembre 1979.
 - Michel Glaude, « Présentation » du dossier : Mobilité sociale : la part de l'héritage et de la formation, *Economie et statistiques*, n° 306, 1997, 6.
 - DEP-MEN, (1991), *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, Edition 1991*.
 - DEP-MEN, (1997b), *Notes d'information*, n° 97.23, mai 1997 ; DEP-MEN, (1997c), *Notes d'information*, n° 97.24, mai 1997
 - Jean-Paul Caillé, « Les élèves en difficulté au début de la scolarité en collège », *Education et formation*, n° 36, octobre 1993.
 - Sur les transformations des rapports hommes-femmes voir Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Hommes-femmes, l'introuvable égalité. Ecole, travail, couple, espace public*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 1996 et *Hommes-Femmes. Quelle égalité ?*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 2002
 - DEP-MEN, (1996a), *Note d'information*, n° 96.33, août 1996 ; DEP-MEN, (1997a), *Note d'information*, n° 97.14, mars 1997.
 - DEP-MEN, (1996b), *Note d'information*, n° 96.40, octobre 1996.
 - Marie Duru-Bellat, Jean-Pierre Jarousse et Alain Mingat, « Les scolarités de la maternelle au lycée. Etapes et processus dans la production des inégalités sociales », *Revue française de sociologie*, n° XXXIV-1, janvier-mars 1993.
 - DPD-MENRT, (1998), *Note d'information*, n° 98.05, mars 1998. Voir également, à titre d'illustration, *infra* dans ce numéro, l'article de Christine Fontanini qui analyse les parcours scolaires et sociaux des filles et des garçons vers une école d'ingénieurs.
 - Cf. aussi Michel Euriet et Claude Thelot, op. cit., pp. 410-413.

- Dep-Men, (1991), *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation, Edition 1991*.
- Cf. Michel Euriet et Claude Thelot, op. cit., pp. 403-438.
- Pierre Merle, « Les transformations socio-démographiques des filières de l'enseignement supérieur de 1985 à 1995. Essai d'interprétation », *Population*, 6, 1996, pp. 1181-1210
- À titre d'exemple, voir par exemple le dossier publié par l'hebdomadaire *Rouge* du 4 mai 2000 sous le titre : « Lutter pour l'égalité des chances »
- Cité par René La Borderie, « 60 années d'égalité des chances, 60 années d'inégalité des résultats », *L'Ecole Emancipée*, n° 6, janvier 2000.
- in *L'anti-économique*, PUF, 1974, p. 218, cité par Yves Poirmeur, op. cit. p. 111.
- Yves Poirmeur, « Le double jeu de la notion d'égalité des chances », in Geneviève Koubi et Gilles J. Guglielmi (dir.), *L'égalité des chances. Analyses, évolutions, perspectives*, La Découverte, 2000, pp. 91-114.
- T. B. Bottomore, *Elites et sociétés*, Stock, 1964, p. 163, cité par Yves Poirmeur, op. cit. p. 94 et 110-111.
- Yves Poirmeur, op. cit. p. 94.
- Yves Poirmeur, op. cit. p. 111.

ANNEXES :

Tableau 1

Différences de trajectoire selon l'origine sociale (Cohortes des élèves entrés en 6^e et en SES en 1989)

CSP	Parmi les entrants en 6 ^e en 1989, pourcentage d'élèves qui sont, sept ans après :				Parmi les entrants en 6 ^e en 1980, pourcentage d'élèves qui sont, sept ans après :			
	sortis du syst. scol.	en 2 ^d cycle prof.	en 2 ^d cycle gal ou techn.	entrés dans l'ens. sup.	sortis du syst. scol.	en 2 ^d cycle prof.	en 2 ^d cycle gal ou techn.	entrés dans l'ens. sup.
Agriculteur exploitant	16	20	31	33	41	14	30	16
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	21	20	32	27	39	12	33	16
Cadre	5	6	35	54	9	5	47	38
Profession intermédiaire	12	16	37	35	29	12	39	21
Employé	23	23	32	22	44	14	29	13
Ouvrier	29	27	26	17	57	13	22	8
Garçons	25	23	30	23	47	13	28	12
Filles	17	17	32	34	39	11	31	19

Source : DPD-MENRT, *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation (RERS)*, 1998, p. 89.

Remarque : Le suivi complet de la dernière cohorte des élèves entrée en sixième en 1995 n'est pas achevé, mais l'examen partiel, sur cinq années, ne montre aucun changement notable par rapport à ce qui est observé dans le panel 1989 (RERS, 2001, DPD-MENERT)

Tableau 2

Origine socioprofessionnelle des étudiants français (France métropolitaine, 1997-1998)

CSP	Droit	Economie	Lettres	Sciences et STAPS	Santé	IUT	Total université	CpGE	STS	Autres enseignements*	Ensemble des 20-24 ans**
AE	2	2	2	3	2	4	2	2	3	4	4
ACCE	9	9	7	7	6	9	8	7	9	14	8
Cadre	37	31	28	36	44	25	32	51	14	45	14
PI	14	15	18	18	12	20	17	16	17	16	18
Employé	12	13	13	11	6	14	12	9	17	10	13
Ouvrier	9	13	12	11	5	17	11	6	24	5	40
Retraité, inactif	9	9	10	7	5	6	8	7	13	5	4
Indéterminé	8	8	10	8	20	4	10	2	4	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	167 994	133 678	457 421	308 337	125 997	108 750	1 302 177	62 388	147 104	355 844	

Source : D'après MENRT, *Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation (RERS)*, édition 1998, p. 167. Les pourcentages ont été arrondis. Légende : AE = Agriculteur exploitant ; ACCE = Artisan, commerçant, chef d'entreprise ; PI = Profession intermédiaire ; STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives ; IUT : Instituts universitaires de technologie ; CpGE : Classes préparatoires aux grandes écoles ; STS : Sections de techniciens supérieurs ; * Chiffres correspondant à l'année 1996-1997 (MEN, RERS, édition 1997, p. 167) ; ** = Ensemble des jeunes de 20-24 ans au recensement de 1990.

Remarque : Les derniers chiffres publiés portant sur l'origine sociale des nouveaux bacheliers en 2000-2001 confirment ceux que nous présentons ici ; ils ne montrent aucun changement notable par rapport à ce qui est observé les années précédentes (RERS, 2001, DPD-MENERT)